

**DÉCLARATION D'INSCRIPTION & ATTESTATION SUR L'HONNEUR
VIDE-GRENIER, BROCANTE ET DÉBALLAGE**



**“Foire à tout” / Stade municipal - 33210 PREIGNAC
12 avril 2025**

Règlement des exposants

En ce qui concerne les forfaits d’emplacements et le prix au véhicule, il est formellement interdit de rentrer et de décharger un autre véhicule sur le même emplacement. Les allers et venues à pied pour mettre le chargement d’une autre voiture est interdit. Pour les emplacements au mètre, chacun règlera son stand au nombre de ml pris.

Tarifs :

- 6€ => 4ml
- 10€ => 8ml
- 2€ => 1ml suppl

Horaires :

- Placement des exposants : 06H00 – 08H00
- Ouverture au public : 08H00 – 18H30
- Fermeture : 20H00

Emplacement minimum

- 1 véhicule classique : 4ml
- 1 camion ou autre : 8ml

Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa place avant 16h.

Un placeur à l’entrée déterminera l’espace en fonction de la demande et du véhicule. A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l’état où il l’a trouvée. Si un responsable s’aperçoit qu’un exposant a laissé des déchets, une somme supplémentaire de **5€** lui sera demandée pour l’enlèvement par le service de l’organisation. Sont interdits à la vente les objets et produits suivants (les animaux de compagnie, les armes sauf de collection, livres et autres objets pornographiques). Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (gril-réchaud-divers).

Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et dégustations sont refusés sauf accord écrit exceptionnel avec le Responsable de l’organisation.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain et sur les parkings environnants des visiteurs. Le responsable de l’organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités. Aucun instrument de musique ne devra fonctionner à forte intensité afin de respecter le silence des voisins.

Aucun véhicule ne devra circuler une fois l’ouverture au public. L’organisation et les bénévoles ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le ou les jours de déballage. Toute personne ne respectant pas le règlement, peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place. L’exposant est responsable des objets qu’il expose au sol et qui peut entraîner un accident. (Voir Assurance de l’exposant). L’exposant n’ayant pas réservé aura l’obligation d’attendre l’installation finale pour prétendre à une place sans certitude.

Le paiement de la réservation valide et accepte ce règlement.

L’organisation vous souhaite de bonnes ventes

Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		A :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		E-mail :	
Particulier : N° carte d’identité		Professionnels : N° registre du commerce	
Date de délivrance :			
<i>Particulier et professionnel au même prix / Tarifs des exposants externes sans table</i>			
6€ 4ml - quantité :		Nombre total de mètre linéaire :	
10€ 8ml - quantité :		TOTAL A PAYER :	
2€ 1ml suppl - quantité :			

Date :

J’accepte le règlement (signature) :